



14, passage Dubail 75010 PARIS

T. +33 (0)1 40 36 41 46

contact@plateforme-palestine.org

www.plateforme-palestine.org

A l'attention de :

Michael LYNK

Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967
OHCHR
Genève

Paris, le 23 novembre 2016

Objet : Le défenseur des droits de l'Homme palestinien Salah Khawaja détenu arbitrairement

Cher Monsieur,

Nos organisations souhaitent porter à votre attention l'arrestation du défenseur des droits palestinien Salah Khawaja par les forces de sécurité israéliennes le 26 octobre dernier. Il a été emmené au centre d'interrogatoire de Petah Tikva, en Israël, et est depuis détenu sans aucun accès à un avocat.

Salah Khawaja est membre du comité de coordination de l'organisation Stop the Wall et secrétaire du Comité national Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BNC) en Palestine. Stop the Wall est un mouvement populaire qui allie les luttes non-violentes de comités populaires palestiniens et effectue un travail de plaidoyer au niveau national et international en faveur du droit des Palestiniens impactés par le Mur et les colonies israéliennes. Le BNC est une coalition d'organisations palestiniennes qui conduit et promeut le mouvement non violent BDS.

Le 26 octobre 2016 en pleine nuit, les forces israéliennes ont pris d'assaut la maison de S. Khawaja à Ramallah, l'ont fouillée, ont endommagé ses biens mobiliers, puis ont emmené le défenseur des droits, sans l'informer sur la raison de cette arrestation.

S. Khawaja est toujours détenu au centre de Petah Tikva, situé sur le territoire israélien, en violation de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève qui interdit le transfert des populations civiles en dehors du territoire occupé.


Le 9 novembre dernier, après 15 jours d'interrogatoire, un juge militaire a étendu la période d'interrogatoire de 8 jours. Salah Khawaja a assisté à l'audience les yeux bandés, il semblait très affaibli et a perdu beaucoup de poids. Ses collègues de Stop the Wall ont exprimé leurs inquiétudes sur de possibles tortures subies lors de son interrogatoire. Le 16 novembre, une cour militaire a de nouveau étendu la période d'interrogatoire de 8 jours. S. Khawaja n'a toujours pas accès à son avocat, en contravention à l'article 72 de la Quatrième Convention de Genève.

Actuellement quelque 7000 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes pour des raisons politiques, dont de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, et ce en violation du droit international. Cette arrestation intervient dans un dangereux contexte d'arrestations et de menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme palestiniens et israéliens.

Nous vous demandons ainsi de prendre des mesures urgentes :

- dénoncer publiquement le placement en détention de Salah Khawaja et de rappeler les autorités israéliennes à leurs obligations internationales en matière de détention, en garantissant notamment l'accès à un avocat ;
- affirmer publiquement et sans ambiguïté le devoir de chaque Etat à respecter et protéger la liberté d'expression, d'association, de réunion, et le droit de défendre les droits des Palestiniens ;
- enquêter et de rendre compte, par des visites de terrain ou par d'autres moyens, d'attaques à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme en Palestine occupée, en Israël et dans d'autres pays où des défenseurs des droits de l'Homme travaillent sur des questions relatives à la Palestine ;
- demander au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et à la délégation de l'UE en Palestine et en Israël d'étendre leur protection à tous les défenseurs des droits, y compris ceux qui sont actifs dans le mouvement Boycott-Désinvestissement-Sanctions.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Claude Léostic, Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine